



## CHARTRE DE VIE EN COMMUN

à destination des enfants.



Ce règlement d'ordre intérieur est établi pour l'accueil extra-scolaire des deux écoles Saint Sépulcre 1 et 2.

- ✓ Lorsque je me rends à l'accueil extra-scolaire, je suis respectueux dans les rangs, dans la rue.
- ✓ Je me rends dans la salle ou dans la cour immédiatement. Je ne peux ressortir que lorsque je suis accompagné de la personne responsable qui vient me rechercher.

### ✓ Respect de soi

Les règles d'hygiène corporelle doivent être respectées et la tenue vestimentaire doit être correcte, simple, décente.

### ✓ Respect mutuel

Tous les membres du lieu de garderie, adultes et enfants, se respectent mutuellement à l'intérieur comme à l'extérieur du centre extra-scolaire. Les échanges de propos se font dans le plus grand respect de l'autre : pas de cris, pas de violence verbale ni physique.

Les enfants peuvent courir dans la cour de récréation, mais veilleront à ne pas bousculer les plus petits. On ne se frappe pas, on ne se bouscule pas.

On est poli et bienveillant envers ses amis, envers le personnel de l'école, et envers toute personne présente sur l'implantation.

Si je suis en colère, je veille à le verbaliser autant que faire se peut, et je demande de l'aide. Aucun acte de violence ne sera toléré. Aucun vol ne sera toléré. (pas de vol de collation)

### ✓ Respect des lieux et du matériel

Les enfants respecteront les livres, les jeux et l'ensemble du matériel mis à leur disposition par le centre de l'accueil extra-scolaire.

**Les papiers et détritus sont jetés à la poubelle.**

On évite les jeux dangereux : l'escalier, et sa rampe, ne sont pas des toboggans. On n'utilise pas le matériel de gymnastique (espalier).

On n'utilise pas le matériel qui n'est adapté pour son âge/pour son poids. On ne touche pas aux interrupteurs.

Les toilettes doivent être utilisées à bon escient. On n'y reste pas pour papoter, jouer avec de l'eau ou du savon. Le papier pour les mains est utilisé en quantité raisonnable.

Ils s'abstiennent de tout acte de vandalisme envers le matériel, le bâtiment ou les plantations, les tags et les graffitis sont interdits. Les enfants responsables de tels actes sont sanctionnés et les parents sont tenus à la réparation ou au remboursement des frais occasionnés.

Il est interdit d'apporter au centre extra-scolaire un objet susceptible d'être dangereux pour autrui, adultes ou enfants. Il en va de même pour tout animal.

✓ **Sanctions**

La sanction peut être donnée par un surveillant, un enseignant, la direction ou le Pouvoir Organisateur, selon l'importance du fait reproché.



CHARTRE DE VIE EN COMMUN  
à destination des enfants.



Je m'appelle (Noms, Prénoms)

---

Je suis dans la classe de

---

J'ai lu/ Madame m'a lu/ Mes parents m'ont lu le règlement de l'accueil extra-scolaire.

Je l'accepte et m'engage à le respecter du mieux que je le peux.

Si je ne le respecte pas après avoir signé, j'accepterai la sanction donnée par une surveillante, un professeur, la direction ou le Pouvoir Organisateur.

Nous comptons sur toi pour que ces moments de jeux restent agréables, tant pour toi que pour les autres enfants.

Bienvenue 😊

Date :

Signature :

Je suis d'accord,